Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A76/7 Add1.**
Point 13.2 de l'ordre du jour provisoire **3 mai 2023**

Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Projet de liste actualisée d'options de politique générale et d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Rapport du Directeur général

1. En 2022, dans sa décision WHA75(11), la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté des recommandations pour la prévention et la prise en charge de l'obésité à toutes les étapes de la vie ainsi que des cibles en la matière, qui étaient assorties d'un plan d'accélération précisant comment l'OMS seconderait les États Membres dans la mise en œuvre de ces recommandations.

2. Le Plan d'accélération visant à fournir un soutien aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la prévention et à la prise en charge de l'obésité à toutes les étapes de la vie a pour but d'inciter les pays à agir contre l'épidémie d'obésité et de progresser plus vite d'ici à 2030 selon cinq axes de travail : la détermination des mesures prioritaires d'un bon rapport coût-efficacité ; l'appui à la mise en œuvre des mesures prises par les pays ; la communication et la sensibilisation aux niveaux mondial, régional et national ; la promotion d'un engagement et de partenariats durables ; et le suivi des progrès réalisés dans la diminution des taux d'obésité au niveau mondial et l'établissement de rapports à ce sujet.

3. Depuis mai 2022, 28 pays pionniers ont été recensés sur la base des données épidémiologiques et des priorités stratégiques, et en fonction de leur cadre et du souhait qu'ils ont exprimé ou de leur besoin de recevoir un soutien technique dans ce domaine. Pour l'instant, l'accent sera mis sur l'intensification de l'action dans ces pays, mais l'OMS à ses trois niveaux fera progressivement avancer le plan d'accélération dans toutes les Régions. Ces pays sont les suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Barbade, Botswana, Brésil, Chili, Égypte, Eswatini, Jordanie, Koweït, Maurice, Mexique, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Slovénie, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye et Uruguay.

4. L'application du plan d'accélération a commencé par des dialogues entre pays pionniers sous la houlette des bureaux régionaux. L'OMS s'emploie à aider ces pays à progresser plus vite en dressant des feuilles de route nationales spécialement adaptées prévoyant des interventions prioritaires clairement définies dont la réalisation sera suivie par rapport à des cibles à moyen terme (2025) et à long terme (2030) et qui tracent une trajectoire bien précise pour la mise en œuvre. Les dialogues entre pays ont également créé une tribune pour rassembler les pays et d'autres parties prenantes autour d'une vision commune de l'action à mener contre l'épidémie d'obésité, reposant sur la hiérarchisation de certains domaines d'intervention et sur une mise en œuvre responsable. Dans le cadre des rapports exigés au titre du plan d'accélération, il sera rendu compte à l'Assemblée de la Santé des progrès de la lutte contre l'obésité eu égard aux objectifs mondiaux en la matière dans des rapports sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. L'expérience des pays pionniers servira de base à l'action de tous les autres États Membres, et l'OMS se tient à disposition pour fournir un appui technique à tout autre État Membre qui décide de lutter plus résolument contre l'obésité.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

5. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport.

= = =